

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ADOPTE DES RÉSOLUTIONS SUR LE LIBAN, LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ ET LE DARFOUR

20 juin 2007

Le Conseil des droits de l'homme, qui a entamé hier une session d'organisation marquant le début de sa seconde année d'existence, a adopté, sans recourir au vote, trois résolutions portant sur le suivi de ses décisions antérieures concernant le Liban, le territoire palestinien occupé et le Darfour. Il a en outre entendu près de 40 délégations qui se sont exprimées sur les résultats de sa cinquième session, qui s'est terminée lundi 18 juin sur un accord relatif au renforcement institutionnel du Conseil. Plusieurs autres délégations s'étaient déjà exprimées sur cette question hier après-midi.

/...

Déclarations sur les résultats de la cinquième session du Conseil

/...

M. SAMEH SHOUKRI (Égypte) a noté que le document sur le renforcement institutionnel ne tient pas compte de toutes les préoccupations de son pays. Toutefois, l'Égypte a fait preuve d'une grande souplesse. L'adoption de ce document doit permettre au Conseil de remplir son mandat et ce, de la meilleure façon que ce soit. L'Égypte espère que la mise en œuvre de ce document permettra au Conseil de protéger et de promouvoir les droits de l'homme à l'abri de toute politisation. Cela permettrait de préserver et de réaffirmer la crédibilité de ce Conseil. Il est étonnant que dans le cadre de ce Conseil chargé de protéger les droits de l'homme d'entendre des observations relatives au point spécial sur la Palestine et sur le mandat du Rapporteur spécial et ce en dépit des souffrances que subit le peuple palestinien. Cela est en soi considéré comme la politisation la plus extrême. L'Égypte espère que le Conseil accordera davantage d'intérêt pour que soient prises les mesures pratiques pour répondre à cette situation exceptionnelle et pour protéger le peuple palestinien et lui permettre d'acquiescer son indépendance.

/...

M. GEBRAN SOUFAN (Liban) ... L'inclusion d'un point à l'ordre du jour sur la Palestine et les autres territoires arabes occupés a suscité malheureusement quelques réactions. L'intention n'est aucunement d'exclure des cas qui requièrent l'attention du Conseil, moins celle de vouloir monopoliser ou paralyser son action, mais de mettre l'accent sur les effets dévastateurs de l'occupation chronique sur la jouissance des droits de l'homme. Le Liban reconnaît toutefois que le Conseil des droits de l'homme n'est pas l'instance qualifiée pour résoudre le conflit au Moyen-Orient. Pour conclure, le Liban appelle à la coopération constructive qui devrait animer et enrichir les débats.

/...

Adoption de résolutions

/...

Aux termes d'une résolution sur **la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé** et particulièrement sur le suivi des résolutions S-1/1 et S-3/1 du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/5/L.5), adoptée sans vote, le Conseil demande que soient appliquées ses résolutions S-1/1 et S-3/1, notamment les paragraphes prévoyant l'envoi de missions d'enquête urgentes. Le Conseil prie le Président du Conseil et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de lui faire rapport à sa sixième session (septembre 2007) sur leurs efforts pour assurer la mise en œuvre des résolutions S-1/1 et S-3/1, ainsi que sur le respect de ces deux résolutions Israël, la puissance occupante.

/...

Déclarations concernant les textes adoptés

/...

Présentant le projet de résolution sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé et particulièrement sur le suivi des résolutions S-1/1 et S-3/1 du Conseil (A/HRC/5/L.5), MME TEHMINA JANJUA (Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a rappelé que la mission d'établissement des faits de haut niveau n'a pas pu effectuer son travail. Le projet de résolution L.5 invite le Conseil à mettre en œuvre les résolutions S-1/1 et S-3/1. Le Pakistan espère que la résolution L.5 sera adoptée par consensus.

M. ITZHAK LEVANON (Israël) a relevé, s'agissant du projet de texte A/HRC/5/L.5, qu'un jour seulement après le début d'un nouveau départ pour le Conseil, nous voyons déjà aujourd'hui le Conseil être saisi d'un projet de texte partial qui stigmatise Israël pour la cinquième fois en un an. Il est absurde de présenter ce projet alors que le Rapporteur spécial lui-même estime que la question a été traitée et que cette question est désormais obsolète. Il est regrettable de constater que les agissements du Hamas ne feront malheureusement jamais l'objet d'une quelconque attention, a déploré le représentant israélien.

M. MOHAMMAD ABU-KOASH (Palestine) a indiqué que les résolutions et les décisions du Conseil doivent être respectées et mises en œuvre même si l'auteur des violations s'appelle Israël. Israël refuse les résolutions S-1/1 et S-3/1. La Palestine demande qu'il soit mis fin aux arrestations et à la détention des Palestiniens. Qu'ont fait les Palestiniens pour justifier cette situation et pourquoi est-ce que les territoires sont colonisés, a demandé le représentant palestinien. Le projet de résolution est de nature procédurale et la Palestine demande son adoption sans vote.

M. TERRY CORMIER (Canada) a indiqué que son pays approuvait pleinement la notion de suivi des décisions prises par le Conseil. Il faut que le Conseil s'assure que lorsqu'il traite de situations, il le fasse de façon juste et équilibrée. Le Canada aurait été mieux à même d'appuyer les textes adoptés par le Conseil lors de ses première et troisième sessions s'ils avaient été plus objectifs et neutres. Pour cette raison, le Canada ne peut appuyer le suivi de ces textes et se dissocie de la décision du Conseil, a indiqué le représentant canadien.

MME BIRGITTA MARIA SIEFKER-EBERLE (Allemagne, au nom de l'Union européenne) a indiqué que l'Union européenne est gravement préoccupée par la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. L'Union européenne rappelle que les parties doivent renoncer à tous les actes de violence contraire au droit international. La protection des civils doit rester une priorité. Il convient que tous les États coopèrent pleinement. L'Union européenne espère que la mission pourra être menée à bien. Les membres de l'Union européenne sont prêts à accepter ce texte sans vote.

/...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel